



CRIIRAD

Commission de Recherche
et d'Information Indépendantes
sur la Radioactivité

Tel. : 04 75 41 82 50
Romain CHAZEL : 04 75 98 58 01
E-mail : contact@criirad.org
Internet : www.criirad.org

Communiqué CRIIRAD
Du 8 août 2005

Le Professeur Youri Bandajevsky est enfin libre !

La liberté conditionnelle lui a été accordée le 5 août 2005. Il a pu quitter le jour même la colonie pénitentiaire où il était assigné à résidence depuis le mois de juin 2004. Cette peine de relégation avait succédé à 4 ans d'emprisonnement à régime renforcé. Sans les remises de peines associées aux amnisties générales, sa condamnation n'aurait expiré qu'en janvier 2007.

Il n'a pas encore recouvré une totale liberté : il est toujours sous surveillance policière (pendant encore 6 mois) et doit s'inscrire au commissariat de police de son quartier afin de signaler sa présence. Il n'est pas non plus autorisé à quitter le Bélarus. Par ailleurs, le tribunal exige le paiement d'une amende de 35 millions de roubles belarusses (soit 13 500 euros). De plus, au terme du jugement prononcé le 18 juin 2001, il ne peut occuper de poste de responsabilité pendant les 5 prochaines années.

Pour lire l'interview du Pr Bandajevsky : www.criirad.org : rubrique communiqués

Malgré les épreuves qu'il a traversées, le Professeur Bandajevsky n'a jamais cédé aux pressions. Il a toujours refusé de reconnaître sa culpabilité et n'a jamais renié ses idées. Ses convictions s'en trouvent au contraire renforcées et **son principal objectif est aujourd'hui de pouvoir reprendre ses recherches.**

C'est dans cette perspective qu'a été monté le projet de **création du laboratoire CRIIRAD – BANDAJEVSKY.** Ce laboratoire de recherche travaillera sur les effets des contaminations radioactives et sera implanté au Bélarus, pays le plus touché par la catastrophe de Tchernobyl. Près de la moitié du financement a déjà été trouvé grâce à la générosité des particuliers et des associations (soit environ 70 000 €). Chacun peut devenir co-fondateur du laboratoire en achetant 1 brique à 50 €. Par ailleurs, tous les dons, même très modestes, permettront d'alimenter le **fonds Bandajevsky** et d'aider le professeur à réunir la somme de 13 500 € qu'il doit verser au tribunal.

Pour s'informer sur la création du laboratoire de recherche : www.criirad.org : page d'accueil

Quelques rappels

En 1999, date de son arrestation, le Pr. Youri Bandajevsky – professeur de médecine, spécialisé en anatomopathologie – dirigeait l'Institut d'Etat de médecine de Gomel qu'il avait fondé 9 ans plus tôt. Il a été arrêté très brutalement **le 13 juillet**, sur la base d'une procédure pourtant réservée à la lutte contre le terrorisme et aux crimes violents spécialement dangereux. Mis au secret, il a fini par apprendre, 3 semaines plus tard qu'il est inculpé pour corruption (il aurait reçu des pots-de-vin pour faciliter l'admission de certains étudiants à l'Institut de médecine qu'il dirigeait). Son procès débuta en février 2001. Il fut jugé par un tribunal militaire et son procès n'eut rien d'équitable : les observateurs de l'OCDE relevèrent de nombreuses violations du droit et *Amnesty International* reconnut au Pr Bandajevsky le statut de prisonnier d'opinion. Bien qu'aucune preuve n'ait permis de corroborer les accusations et que le principal accusateur se soit publiquement rétracté, Youri Bandajevsky a été lourdement condamné :

8 années de prison à régime sévère, confiscation de tous ses biens et interdiction de tout poste à responsabilité pendant une durée de 5 ans à l'issue de la sortie de prison.

Fin mai 2004, après plusieurs années de détention particulièrement éprouvantes à la prison de Minsk, le Pr. Bandajevsky a été placé en relégation (assignation à résidence et travail obligatoire) à la colonie pénitentiaire n°26, près de la frontière polonaise.

Les vrais raisons de son arrestation tenaient à son travail sur les effets sanitaires des incorporations chroniques de produits radioactifs et à ses prises de position dans ce domaine : 1/ sa critique de l'utilisation des fonds attribués à la lutte contre les conséquences de l'accident de Tchernobyl qui mettait en cause plusieurs instituts publics ; 2/ ses déclarations publiques, à la télévision notamment, alertant l'opinion sur la dégradation de l'état de santé des habitants des zones contaminées, en particulier celui des enfants.